

## Anne Thiebeauld nommée directrice des risques professionnels au sein de la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Cnam



Anne Thiebeauld, 47 ans, a été nommée le 8 janvier 2020, directrice des risques professionnels au sein de la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, succédant ainsi à Marine Jeantet.

Anne Thiebeauld occupait, depuis septembre 2016, la fonction d'adjointe de la directrice des risques professionnels. Elle a travaillé en particulier dans ce cadre sur les orientations de la branche à l'horizon 2022 avec la rédaction de la Convention d'objectifs et de gestion (AT/MP), sur l'ensemble des missions, y compris la négociation des moyens alloués et leur trajectoire opérationnelle dans le dialogue avec les organismes de la branche (Carsat, Cramif, CGSS, INRS et Eurogip). Elle assurait par ailleurs l'intérim du poste de directrice depuis septembre 2019.

Anne Thiebeauld a initialement rejoint la Caisse nationale de l'Assurance Maladie en 2011, en tant que directrice de cabinet du directeur des systèmes d'information (SI), où elle a travaillé notamment sur la mise en œuvre du schéma directeur SI de l'époque réorganisant la fonction informatique.

Diplômée de l'EN3S (l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale), Anne Thiebauld a débuté sa carrière en 1997 dans différentes branches et organismes de la Sécurité sociale. Après des fonctions d'encadrement au sein de la branche retraite en Carsat, elle a rejoint la branche maladie en tant que directrice adjointe de la caisse primaire d'Eure-et-Loir.

Photo en pièce jointe de ce mail

## A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)

Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, Cramif, CGSS...).

## A propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

La branche risques professionnels agit pour la santé au travail en assurant trois missions : indemniser les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, calculer le taux de cotisation de chaque entreprise et prévenir les risques.

La complémentarité de ses 3 missions et son réseau de caisses implantées sur tout le territoire lui permettent d'agir avec efficacité pour réduire les accidents du travail et maladies professionnelles. Elle s'appuie également sur l'INRS pour l'expertise dans le champ de la prévention et sur Eurogip pour l'action à l'international. La branche est régie par une gouvernance paritaire composée de 5 représentants du patronat et 5 représentants des salariés, qui vote le budget de la branche et fixe en lien avec la Cnam les orientations stratégiques.

## Contacts presse pour l'Assurance Maladie – Risques professionnels

Delphine Sens - delphine.sens@assurance-maladie.fr - 01 72 60 22 88